ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 5484

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de lui indiquer quel est en 1988, pour chacune des universites francaises, le taux d'encadrement en enseignants.

Texte de la réponse

Reponse. - Les taux d'encadrement en enseignants sont generalement etablis pas discipline pour chaque universite et au niveau national, et non globalement par etablissement. Le taux d'encadrement global d'une universite est en effet un indicateur a utiliser avec prudence, le potentiel enseignant n'etant pas reversible d'une discipline a l'autre. Un taux d'encadrement global satisfaisant peut traduire des situations tres contrastees avec des disciplines surencadrees voisinant avec des disciplines tres sous-encadrees. Une analyse synthetique de l'encadrement de chaque etablissement a cependant ete effectuee dans le rapport de la commission des finances, de l'economie generale et du plan de l'Assemblee nationale, dans son annexe no 13 « Education nationale, Jeunesse et Sports ». Elle perment une approche indicative du classement des universites en fonction de leur encadrement en enseignants. Un tableau faisant apparaitre les taux d'encadrement de chaque discipline au niveau national, qui ne peut etre publie au Journal officiel en raison de son volume, sera adresse a M Jean-Louis Masson par courrier.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5484
Rubrique : Enseignement superieur : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3297